

Mini Code

Ou :

Petit Code d'un Forestier

Petit code de déontologie destiné à mon usage personnel mais que pourrait aussi reprendre avantageusement à son compte tout gentilhomme forestier souhaitant s'élever contre certaines pratiques inqualifiables tout juste dignes de gougnaftiers de grand chemin bien trop présents hélas en forêt trois fois hélas.

« Ask not what your forest can do for the tractor, but what your tractor can do for the forest. »

Les voisins :

- respecter les voisins mais se faire aussi respecter d'eux ;
- respecter leurs limites, leurs piquets, leurs clôtures, leurs chemins, leurs arbres, leurs habitudes, leurs choix... ;
- éviter si possible de faire tomber des bois chez eux ;
- ne pas leur voler de bois ;
- leur demander le cas échéant l'autorisation de passer, de déposer du bois, les prier d'en faire autant avec soi-même.

Les chantiers :

- s'interdire de tout barbouiller de peinture : panneaux, routes, piquets, arbres, végétaux, feuillages... ;
- s'efforcer de travailler sans dégrader les lieux et sans provoquer de dégâts inutiles ;
- nettoyer en partant, retirer les panneaux temporaires, emporter les déchets, remettre les chemins en état... ;
- bref : chercher à rendre invisible la trace du forestier... ou du moins discrète et harmonieuse !

Les intervenants :

- s'assurer de leur conscience professionnelle et de leur savoir-faire ;
- leur fournir les informations nécessaires : plans, accès, places de dépôt, limites précises, consignes de martelage... ;
- exiger d'eux un travail dans les règles de l'art ;
- les rémunérer correctement.

Les coupes :

- s'efforcer d'abattre les arbres dans les règles de l'art et pratiquer au besoin l'abattage directionnel ;
- n'abattre et ne débarder qu'en s'efforçant de réduire les dégâts alentour ;
- éviter de faire un carnage, de transformer le parterre d'une coupe en champ de bataille ;
- préserver à toute force les arbres d'avenir ;
- s'efforcer de favoriser les essences minoritaires : fruitiers, feuillus précieux, essences menacées (ormes)... ;
- effectuer la découpe des billons en respectant avec précision le cahier des charges.

Les machines :

- cantonner strictement le parcours des engins aux chemins et aux cloisonnements ;
- imposer au laboureur de lever sa charrue lorsqu'il traverse un chemin ;
- inciter les chauffeurs à faire leur possible pour éviter la création d'ornières ;
- interdire de rouler sur les jeunes semis ;
- éviter de détruire les chemins, les plantations, les semis, les fossés, les douves... ;
- éviter de renverser les piquets de limite, éviter de blesser les arbres ;
- interdire les réparations, les vidanges et les entretiens faits sans précaution en pleine nature ;
- éviter d'abandonner des déchets : cartouches de graisse, filtres, pneus, flexibles, câbles, chaînes de coupe...

Le milieu :

- protéger le milieu des pollutions : produits chimiques, déchets divers, emballages... ;
- respecter les écosystèmes, les habitats (faune et flore), les paysages... ;
- éviter de transformer la forêt en zone inhospitalière et dégoûtante ;
- s'interdire de matérialiser les limites à coups d'horribles morceaux de plastique ou de peinture barriolée ;
- s'interdire les interventions inutiles, surtout lorsqu'elles sont violentes.

Le public :

- ouvrir la forêt aux gens qui souhaitent profiter d'un milieu calme, paisible, et accueillant : chasseurs, promeneurs, cavaliers, cyclistes, cueilleurs de champignons... ;
- en échange, leur réclamer éventuellement une contrepartie ;
- inciter le public au respect des lieux et du milieu ;
- l'inciter à lire les panneaux et à bien les respecter ;
- l'informer qu'il pénètre chez autrui et doit s'y comporter comme un invité ;
- faire respecter l'interdiction absolue de circulation des véhicules à moteur de loisir.

Jacques Hazera